



Prise en charge des titres de transport – cahier de charge

Nom de l'enseignant chercheur :

Etablissement(s) :

UFR :

Laboratoire – Groupe de recherche :

Discipline :

Motif du voyage : Congrès : Ecole : Séminaire : Stage : Rencontre :

Avis du responsable de l'UFR et/ou du Laboratoire – Groupe de recherche :

Avis du responsable de l'établissement :

Les raisons pour lesquelles l'établissement ne peut pas prendre en charge le titre de transport :

- NB : - Cette demande doit être déposée 2 mois à la présidence avant la date de départ
- Le bénéficiaire est tenu de fournir un rapport détaillé sur sa participation et joindre les invitations, le programme ainsi que la contribution à cette manifestation.



Edition des Thèses

L'Université met en place pour l'année 2003/2004 un budget destiné à l'édition des thèses préparées et soutenue au sein d'une UFR de l'Université.

L'Université prend en charge l'impression d'une vingtaine d'exemplaires et la mise en place de la thèse sur le site Web de l'Université.

Fiche de présentation de la thèse

Thèse soutenue le :

AUTEURS(S) :

Etablissement(s) : Numéro d'ordre :

UFR :

Titre de la thèse :

Discipline :

Champs d'intérêt :

Avis du directeur de thèse concernant l'édition finale :

Avis du responsable de l'UFR concernant l'édition finale :

Avis du responsable de l'établissement concernant l'édition finale :

Cadre réservé à l'Université :

Numéro d'ordre :



Mots clés :

Résumé de la thèse (1page) éventuellement Français, Anglais, Arabe :